



# Équipers de Première Intervention (EPI)

3.2

## Objectifs de cette formation

L'objectif de cette formation est de former du personnel spécialisé pour intervenir à 2 en moins d'une minute sur un départ de feu ou un feu en développement, suivant des consignes spéciales d'intervention et/ou de mise en sécurité fixées par le chef d'établissement. Elle permet de répondre au code du travail (R4227-28) et respecte la logique donnée par l'APSA R6.

## Programme de compétences

### Théorie (2h00 à 4h00):

1. **Connaître les principes du feu.**
  - triangle du feu, correspondances dans l'établissement, types de feu, risques liés à l'incendie,
2. **Connaître les principes de la Prévention et de la Prévision.**
  - flamme, départ de feu, incendie, prévention, prévision, les exemples de l'établissement,
3. **Connaître les consignes en cas d'incendie.**
  - conduite à tenir en cas de départ de feu, consignes de l'établissement,
4. **Connaître les modalités d'évacuation**
  - signal d'alarme, consignes associées, évacuer en sécurité, connaître son rôle,
5. **Savoir passer un message d'alerte.**
  - les numéros, les éléments, passer un message,
6. **Savoir identifier un extincteur.**
  - les spécifications, signes distinctifs, mode opératoire,
7. **Identifier un robinets d'incendie armé (si concerné)**
  - les spécifications, signes distinctifs, mode opératoire,
8. **Connaître les consignes spéciales de l'Établissement**
  - Contenu, rôle à jouer, zones, matériel,
9. **Connaître le phénomène incendie et appréhender la propagation**
  - Notions de développement, de risques lors du développement,

### Pratique (2h00 à 3h00):

10. **Connaître l'emplacement des moyens de sa zone de travail**
  - les extincteurs, les RIA et les autres éléments,
11. **Être capable d'évaluer l'importance d'un sinistre dans un local.**
  - signes, analyse, ouverture, mise en protection.
12. **Être capable d'extraire une victime d'une zone sinistrée / enfumée.**
  - protection, conditions de réalisation, techniques.
13. **Être capable d'utiliser un extincteur sur combustible réel de l'établissement.**
  - protection, approche, attaque, attaque combinée, extinction.
14. **Être capable d'utiliser un RIA sur combustible réel de l'établissement.**
  - protection, approche, rôles, attaque, extinction.

## Règlementation

Code du travail, Article R4227-28 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-39 : La consigne de sécurité incendie prévoit (...) les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser (...) des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Référence :

APSA R6: Annexe 5- «Équipers de Première Intervention»

## Administratif

Durée : 4h00 à 7h00

Nombre de participants : 10 maxi.

Salariés concernés: Volontaires ou désignés pour tenir un rôle d'EPI

Pré-requis : Aucun

Modalités de l'intervention:

Un espace réservé à la manipulation + du combustible réel de l'établissement.



## Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

La salle aura une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires présents, avec un paper-board ou tableau. La formation débutera par une présentation de chacun afin de permettre une adaptation de la démarche aux attentes. Elle se déroule suivant des méthodes expositives, participatives, actives, et pratiques. Le formateur remettra un **support pédagogique** qui sera utilisé comme outil de découverte de connaissances, de synthèse de connaissances acquises et de mémento pour l'après-formation. Ainsi qu'un **recueil des consignes spéciales, des plans et des risques** de l'établissement. Les locaux de l'établissement devront être disponible pour le repérage et l'identification des moyens en relation avec la formation. Un espace extérieur, dégagé, à plus de 10 mètres de toute installation est nécessaire pour la partie «manipulation» sur du combustible réel.

## Moyens d'évaluation mis en œuvre

L'évaluation des acquis de la formation sera faite au cours de la formation lors des modules participatifs et actifs par le formateur qui veillera à la bonne compréhension et à l'expression de chacun. En fin de formation le formateur soumettra un questionnaire individuel permettant de vérifier l'acquisition de chacun. Les résultats de l'évaluation seront remis à chaque stagiaire sous la forme d'une attestation visée par l'organisme de formation.

## Moyens d'encadrement

L'encadrement des stagiaires sera assuré par le formateur, qui veillera au respect du règlement intérieur de formation affiché et transmis à chaque participant avec la convocation.



Les EPI sont choisis en tenant compte des séquences de travail et de la configuration des locaux. Ils sont regroupés par zone géographique et par séquence de travail, en équipes constituées et désignées sur les panneaux consignes et le registre de sécurité. La manipulation des moyens d'extinction doit se faire sur des combustibles réels de l'établissement.

*Un entretien est nécessaire pour adapter le contenu et l'intervention du formateur à l'établissement. La formation peut se dérouler sur la journée selon l'importance des risques, la taille des zones d'intervention et la multiplicité des consignes spéciales. La réalisation de la manipulation feu réel nécessite d'organiser l'intervention pour intervenir dans des conditions de sécurité optimales : nous consulter.*